

Avenant de la modification du 27 avril 2022
Annexe XI

**COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION
CPPNI DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE EXTRA HOSPITALIERS**

Indemnisation des délégués syndicaux Accord du 4 février 1997

Modification du 27 avril 2022

Les parties signataires n'ont pas prévu de stipulations spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la mesure où l'indemnisation des délégués syndicaux a vocation à s'appliquer sans aucune condition d'effectifs.

PARIS, le 6 octobre 2022

Syndicat des biologistes (SDB)

Syndicat national des médecins biologistes (SNMB)

Syndicat des laboratoires de biologie clinique (SLBC)

Les biologistes médicaux (LES BIOMED)

Fédération nationale des industries chimiques CGT (FNIC CGT)

Fédération nationale des syndicats des services de santé et services sociaux - CFDT

Fédération Nationale des métiers de la Pharmacie - L.A.B.M., Cuir et Habillement FO